

CONTRIBUTION DE L'OUEST BRETON

AU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Septembre 2017



Brest
MÉTROPOLE



Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH GZEL

Quimperle
communauté
d'agglomération

PAYS DES
ABERS
BRO AN
ABERIOU



PAYS DE
LANDERNEAU
DAOULAS

Pays de Lesneven
Côte des Légendes
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLEYBEN
CHATEAULIN
PORZAY
Communauté de communes

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Haut-Léon
Communauté

Communauté
de Communes
Pays de Landivisiau

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



Pays
Morlaix

Quimper
Cornouaille
Développement

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT



Le Conseil régional de Bretagne a engagé l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET). Trois premiers temps de concertation ont été organisés au printemps 2017 pour lancer la construction de ce nouveau projet de territoire pour la Bretagne : un carrefour des transitions le 9 mars à Saint-Malo, un carrefour des territoires le 15 mai à Saint-Brieuc, et un carrefour des mobilités le 23 mai à Brest.

Le cap fixé par le conseil régional est clair : faire du SradDET un véritable levier pour un développement équilibré du territoire régional et faire entrer la Bretagne de plain-pied dans la transition écologique.

C'est autour de ces deux lignes directrices que nous avons souhaité élaborer une contribution des collectivités de l'Ouest breton au SradDET. Une contribution collective car l'Ouest breton est un territoire qui fait système du point de vue socio-économique. Il réunit la métropole de Brest, les agglomérations de Quimper, Morlaix, Lannion, Concarneau, Quimperlé, Lorient, un réseau de villes et d'intercommunalités structurant les territoires périurbains et ruraux. C'est un espace au sein duquel nous avons développé des habitudes de coopérations qui cultivent les apports de chacun, dans une logique de solidarité et d'ouverture au monde.

Pour un développement régional équilibré, renforcer l'Ouest breton

L'Ouest breton héberge des fonctions métropolitaines et des filières d'excellence à rayonnement national, européen ou mondial : nous souhaitons les conforter en ce qu'elles irriguent le territoire¹, contribuent au développement de l'ensemble de l'économie locale et sont le support de sa connexion à l'économie mondiale². Des indicateurs témoignent cependant d'un développement déséquilibré de la région. La carte « dynamisme des territoires », produite par le conseil régional dans la délibération sur son budget primitif 2017 par croisement des données d'évolution de la démographie, de l'emploi et du chômage, reflète les dynamiques actuelles. Si ces dynamiques se prolongeaient, elles conduiraient à un décrochage de l'Ouest breton par rapport à la partie orientale de la région³. Nous nous inscrivons au contraire dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire régional.

1 - A titre d'exemples, l'Université de Bretagne occidentale, dont le siège est à Brest, dispose de sites à Quimper et Morlaix, l'hôpital de Carhaix fait partie du CHRU de Brest, les aéroports de Brest et Quimper font l'objet d'une exploitation commune...

2 - Voir *l'Atlas de l'Ouest breton – attractivité et rayonnement*, ADEUPa, 2016.

3 - Voir *Quelle Bretagne en 2040 ?* Agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, 2016



Le SradDET devra poser clairement l'ambition d'un aménagement et d'un développement équilibré du territoire régional au sein du grand Ouest, se traduisant par des interventions publiques différenciées pour compenser le handicap géographique que constitue la situation péninsulaire de l'Ouest breton. En particulier, le SradDET devra traduire clairement la volonté d'améliorer l'accessibilité des villes et des territoires de la pointe bretonne et de conforter les fonctions métropolitaines de l'Ouest breton.

Les transitions, creuset d'innovations

La Bretagne est engagée dans des transitions multiples : démographiques (vieillesse de la population, baisse de la taille des ménages...), écologique (sobriété énergétique, réduction de la pression sur les ressources naturelles, développement d'une économie circulaire,...) et économique (marché mondialisé, redéfinition des modes de production et de partage de la richesse sous l'effet du numérique, développement de l'économie sociale et solidaire...). Ces transitions constituent autant d'opportunités à saisir pour développer de nouvelles activités, envisager un autre aménagement du territoire. L'Ouest breton entend être le creuset de ces innovations.

Saisir ces opportunités nécessite toutefois que le territoire régional fasse mouvement dans son ensemble pour que de nouveaux modèles d'aménagement et de développement puissent émerger et trouver leur équilibre économique, en évitant les effets de concurrence entre des territoires volontaristes et d'autres territoires. Le SradDET gagnera donc à proposer un cadre permettant de s'orienter ensemble vers un futur souhaitable, qui préserve les solidarités humaines et territoriales.

Les pages qui suivent présentent le détail de nos propositions pour un développement équilibré du territoire régional et pour faire entrer la Bretagne de plain-pied dans la transition écologique.



François CUIILLANDRE

Président de Brest métropole
Président du pôle métropolitain du Pays de Brest



André FIDELIN

Président de Concarneau Cornouaille
Agglomération



Joël LE JEUNE

Président de Lannion Trégor Communauté



Jean-Luc FICHET

Président de Morlaix Communauté



Ludovic JOLIVET

Président de Quimper Bretagne Occidentale
Président de Quimper Cornouaille Développement



Sébastien MIOSSEC

Président de Quimperlé Communauté



Christian CALVEZ

Président de la Communauté de
Communes du Pays des Abers



André TALARMIN

Président de la Communauté de
Communes du Pays d'Iroise



Patrick LECLERC

Président de la Communauté de Communes
de la Presqu'île de Landerneau-Daoulas



Bernard TANGUY

Président de la Communauté de Communes
de Lesvenen Côte des Légendes



Gaëlle NICOLAS

Présidente de la Communauté de Communes
de Pleyben-Châteaulin-Porzay



Daniel MOYSAN

Président de la Communauté de Communes
de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime



Bruno LE PORT

Président de la Communauté de Communes
Cap Sizun - Pointe du Raz



Erwan LE FLOCH

Président de Douarnenez Communauté



Nicolas FLOCH

Président de Haut Léon Communauté
Président du Pays de Morlaix



Albert MOYSAN

Président de la Communauté de Communes
du Pays de Landivisiau



Jean-Paul LE BOÉDEC

Président du Pays du
Centre-Ouest Bretagne



Nathalie SARRABEZOLLES

Présidente du Conseil Départemental
du Finistère

Pour un développement régional équilibré, renforcer l'Ouest breton

L'impératif d'accessibilité du territoire et de mobilité vers et au sein de l'Ouest breton

Améliorer l'accessibilité de l'Ouest breton.

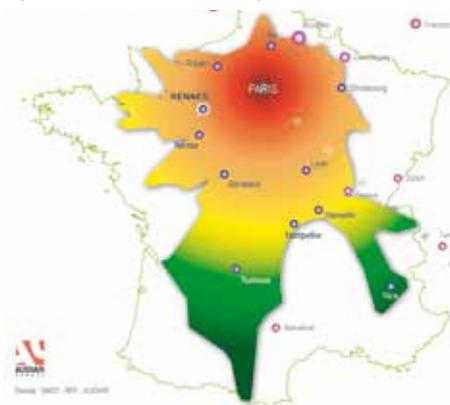
L'objectif de placer Brest et Quimper à 3h de Paris et 1h30 de Rennes par le train reste un impératif.

L'enjeu d'un développement équilibré du territoire régional implique d'améliorer l'accessibilité de l'Ouest breton :

- en améliorant sa connexion à Rennes, Nantes et Paris ;
- en fluidifiant les échanges en son sein ;
- en expérimentant une gestion unifiée des mobilités à l'échelle des grands bassins de vie ;
- en coordonnant les projets liés aux mobilités, notamment les pôles d'échanges multimodaux ;
- en veillant de manière solidaire aux besoins spécifiques des territoires éloignés des polarités principales.

Le désenclavement, à tous les niveaux, de la partie occidentale de la région doit demeurer un objectif prioritaire. Les aménagements récents ou prévus, ferroviaires ou aéroportuaires, amélioreront l'accessibilité de toute la Bretagne. Mais, dans la mesure où ces réalisations bénéficieront prioritairement à l'Est de la région, ils accroîtront le déséquilibre déjà patent entre Est et Ouest comme l'illustrent les cartes ci-dessous :

La France à grande vitesse temps de parcours en TGV depuis Paris - 2017



Source : AUDIAR

Population du Grand Ouest et temps de trajet vers l'aéroport



Dans ce contexte, l'objectif de placer Brest et Quimper à 3h de Paris et 1h30 de Rennes par le train reste un impératif. Nous avons eu l'occasion de l'exprimer dans le cadre des consultations relatives aux liaisons nouvelles Ouest – Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL), le Sraddet devra intégrer les orientations qui en découlent.

Il conviendra également de conforter les équipements aéroportuaires de l'ouest breton (Brest, Lannion, Quimper), dont l'activité joue un rôle essentiel en soutien du développement économique local. Dans ce cadre, il conviendra notamment d'améliorer l'accessibilité routière et ferroviaire de l'aéroport de Brest-Bretagne, premier aéroport de Bretagne. Ce développement se fera en complémentarité avec l'aéroport de Quimper-Bretagne, dans le cadre de l'exploitation commune récemment mise en place. Cette accessibilité optimisée passe par l'amélioration de l'axe Quimper–Brest, permettant également une liaison rapide entre Brest et Nantes. Une attention particulière devra également être portée pour la plate-forme aéroportuaire de Morlaix, spécialisée dans les domaines de maintenance et formations aéronautiques de haut niveau.

Des infrastructures routières performantes et sécurisées contribuent également au désenclavement des territoires et à la mobilité du quotidien de nombreux bretons. Le Sraddet identifiera les axes

routiers qui, par leurs caractéristiques ou les territoires irrigués, constituent des itinéraires structurants d'intérêt régional. Il intégrera à ce titre la finalisation de la mise à 2 x 2 voies de la RN 164 et la poursuite de la modernisation de l'axe Lorient-Roscoff. Il veillera à favoriser une accessibilité routière renforcée aux territoires intercommunaux non connectés aux voies nationales. Il s'attachera également à promouvoir une mobilité routière plus durable, tant dans la conception et l'implantation des infrastructures que dans leur usage (partage de la route, modes alternatifs à la voiture individuelle, etc.).

L'accessibilité de l'Ouest breton doit consister en la recherche du meilleur niveau de performance de tous les transports (interurbain, ferroviaire, aérien, routier, maritime et portuaire) et une intermodalité optimale, en incluant la desserte vers les îles et les territoires les plus excentrés. Ainsi, l'accessibilité de l'Ouest breton suppose le développement du fret ferroviaire vers l'ensemble du territoire national, notamment depuis le port de Brest et depuis le port de Roscoff via la plate-forme rail-route de Morlaix, depuis Carhaix via Guingamp, ou encore depuis d'autres gares (Concarneau par exemple). Cela suppose l'amélioration des capacités sur les sections ferroviaires denses et l'attribution de sillons spécifiques et fiables. En ce sens, le Sraddet doit constituer un réel cadre d'impulsion et de coordination.

Le Sraddet gagnera également à encourager une gestion des mobilités à l'échelle des grands bassins de vie, en recherchant une cohérence, voire une unité de gestion de nature à améliorer la lisibilité et la cohérence du service à l'usager et à faciliter la pratique de l'intermodalité.

L'accessibilité du territoire doit également s'entendre sur la question du numérique.

Il est indispensable de poursuivre le développement du très haut débit à l'échelle régionale en donnant la priorité à l'Ouest breton pour contrecarrer les différences d'attractivité et de dynamisme entre Est et Ouest de la région.

Le Sraddet pourrait énoncer comme orientation l'interconnexion entre Brest, Quimper, Morlaix, Lannion... par un réseau structurant afin d'optimiser la coopération des villes partenaires de French Tech Brest +. De plus, afin de maintenir une attractivité des territoires en attente du déploiement de la fibre optique, une solution transitoire de THD hertzien devient un enjeu fort et la convergence entre hertzien et numérique devra être appréhendée de façon optimale. Le Sraddet devra ainsi poser l'ambition d'un développement équilibré des usages du numérique sur le territoire régional, pour renforcer l'attractivité, le rayonnement, l'innovation et le développement sur l'ensemble du territoire.

Dans un objectif de lutte contre la fracture numérique sociale, les Breton.ne.s, les entreprises et les collectivités publiques devront être sensibilisé.e.s et formé.e.s aux outils et usages des TIC, permettant l'accès de tous aux e-services et la saisie des opportunités économiques liées à ces domaines.

Consolider les fonctions métropolitaines et l'attractivité de l'Ouest breton

L'Ouest breton héberge de nombreuses filières d'excellence (agro-alimentaire, économie maritime, économie numérique, santé, tourisme...) adossées à des fonctions et équipements d'importance régionale, nationale ou internationale : aéroports, ports, universités et grandes écoles, établissements publics de recherche, centre hospitalier universitaire, services et établissements publics majeurs. Le Sraddet, en lien avec le Srdeii, doit porter l'objectif de conforter ces filières, d'accompagner les filières émergentes, et de favoriser le développement économique de l'ensemble du territoire, en lien avec les fonctions et équipements métropolitains.

L'Ouest breton héberge de nombreux centres de décisions, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'organismes publics à rayonnement national ou international. Dans un territoire où la part de l'emploi public est prépondérante du fait de l'implantation territoriale forte du ministère de la défense, des services de santé (centre hospitalier universitaire...) et des structures d'enseignement supérieur et de recherche (universités, grandes écoles, organismes de recherche...), le Sraddet devra permettre de poursuivre la politique d'accueil et de développement des organismes publics en même temps qu'il devra faciliter l'implantation, le maintien et le développement des entreprises et des centres de décision privés. Une territorialisation équilibrée des centres de décision publics régionaux sera à examiner, à l'instar des pratiques qui se développent dans les grandes régions. Pour cela, outre l'accessibilité du territoire, il importe de conforter l'ensemble des fonctions métropolitaines de l'Ouest breton et de proposer un cadre de vie et de travail de qualité pour les salarié.e.s.

L'Ouest breton est doté d'universités, de grandes écoles, de centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation. Il dispose ainsi d'un appareil et d'une offre de formations très riches, avec une répartition territoriale relativement équilibrée. Le Sraddet devra, en lien avec le SRDEII, garantir le développement de cette offre de recherche et de formation supérieure de haut niveau pour que l'Ouest breton reste un territoire d'innovation, d'attractivité et de savoir. Il s'agira de consolider les

L'accessibilité de l'Ouest breton suppose le développement du fret ferroviaire vers l'ensemble du territoire national, notamment depuis le port de Brest et depuis le port de Roscoff via la plate-forme rail-route de Morlaix.

Il est indispensable de poursuivre le développement du très haut débit à l'échelle régionale en donnant la priorité à l'Ouest breton pour contrecarrer les différences d'attractivité et de dynamisme entre Est et Ouest de la région.

Le Sraddet devra permettre de poursuivre la politique d'accueil et de développement des organismes publics en même temps qu'il devra faciliter l'implantation, le maintien et le développement des entreprises et des centres de décision privés. Une territorialisation équilibrée des centres de décision publics régionaux sera à examiner, à l'instar des pratiques qui se développent dans les grandes régions.

Il s'agira de consolider les filières économiques d'excellence de l'Ouest breton, en particulier dans les domaines du maritime, de l'agri-agroalimentaire, des technologies de l'information et de la communication, de la santé.

Le Sraddet devra comporter les orientations de nature à permettre le développement des ports de l'Ouest breton.

filères économiques d'excellence de l'Ouest breton, en particulier dans les domaines du maritime, de l'agri-agroalimentaire, des technologies de l'information et de la communication, de la santé. Ces secteurs impliquent l'ensemble des acteurs de l'Ouest breton, comme l'illustre le projet de campus mondial de la mer, qui associe déjà aux acteurs brestois des organismes de Roscoff et Concarneau, ou encore le réseau French Tech Brest+. Il s'agira également de soutenir le développement de l'excellence dans les domaines du tourisme, de la banque et de l'assurance. Le Sraddet devra intégrer la nécessité de consolider les sites universitaires dynamiques implantés à Quimper, Morlaix/Roscoff, Lannion, les pôles d'excellence scientifique en dehors de la métropole de Brest (biotechnologies marines à Roscoff, Pleubian, Concarneau et Fouesnant, microbiologie alimentaire à Quimper) ainsi que les organismes de formation au rayonnement national et international (ex. : Centre européen de formation continue maritime, Institut nautique de Bretagne). Il encouragera la mise en place de formations professionnelles qualifiantes en Centre Ouest Bretagne.

Le développement portuaire doit constituer une priorité au regard de la proximité d'une route maritime mondiale et d'un gisement important de ressources halieutiques (Golfe de Gascogne, Mer d'Iroise, Manche). Le Sraddet devra comporter les orientations de nature à permettre le développement des ports de l'Ouest breton dans leurs différentes fonctions : commerce, pêche, réparation navale, plaisance... Il devra garantir des capacités de développement portuaire, permettre l'amélioration de l'équipement des places portuaires et identifier les connexions logistiques à développer. Les fonctions portuaires (pêche, commerce, plaisance) devront faire l'objet d'une attention particulière au regard des enjeux de ces différentes filières.

Les équipements culturels concourent à l'attractivité et au rayonnement de l'Ouest breton : il conviendra de les conforter. Cela concerne à la fois des équipements majeurs existants et à venir (ex. : Océanopolis, scènes nationales de Brest et de Quimper, musées des beaux-arts, Carré Magique, Espace des sciences Morlaix, musée de Pont-Aven...), les pôles reconnus (ex. : arts du cirque au lycée Savina de Tréguier), les festivals, le réseau des musées (ex. : Musée départemental breton, FHEL, musée de Morlaix, musée du Faouët...) et, plus largement, l'ensemble des éléments qui contribuent à la mise en avant de la culture, de la création et de l'histoire bretonne comme vecteur de cohésion sociale et d'attractivité du territoire (ex. : centre d'interprétation archéologique virtuel Vorgium).

Le tourisme constitue une des filières dynamiques du territoire, pour laquelle la concurrence des autres destinations et les attentes des clientèles nécessitent de maintenir une offre de qualité et diversifiée. A l'échelle du Sraddet, il sera nécessaire :

- de conforter et de valoriser au mieux les destinations touristiques de l'Ouest breton ;
- de renforcer le potentiel des sites majeurs, comme le Grand Site de France de la Pointe du Raz en Cap Sizun, la côte sud cornouaillaise, la presqu'île de Crozon et la rade de Brest, la pointe Saint-Mathieu, les îles et le Parc marin d'Iroise et le Parc naturel régional d'Armorique, les monts d'Arrée, la vallée des Saints, les enclos paroissiaux, les Abers et l'île Vierge, Meneham, la baie de Morlaix – Château du Taureau, la côte de Granit Rose, en permettant leur aménagement et leur gestion dans une optique de tourisme durable ;
- de poursuivre les actions des villes au patrimoine architectural exceptionnel à intégrer des logiques de labellisation et de protection (secteurs sauvegardés, sites patrimoniaux remarquables, villes d'art et d'histoire, petites cités de caractère...) afin notamment de préserver leur bâti et qualité urbanistique ;
- d'accompagner la structuration de l'offre touristique en veillant notamment à la complémentarité et à la coordination des différentes composantes de la chaîne (aménagement des sites touristiques, transports et déplacements, signalisation, information et accueil du public, services et commerces...).

Préserver un maillage territorial équilibré

L'Ouest breton forme un système urbain au sein duquel s'articulent de façon complémentaire la métropole brestoise, les agglomérations quimpéroise - préfecture du Finistère - et lorientaise, les pôles urbains de Landerneau, Landivisiau, Saint-Pol-de-Léon, Morlaix, Lannion, Carhaix-Plouguer, Douarnenez, Pont-L'Abbé, Concarneau, Quimperlé, et des pôles de plus petite taille, Crozon, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Lesneven, Plestin-les-Grèves, Pleyben, Plouaret, Plouhinec-Audierne, Rosporden, Rostrenen, Saint-Renan, Tréguier...

Ce fait urbain généralisé (il subsiste peu de zones très rurales) et ce polycentrisme constituent un facteur d'équilibre et de cohésion sociale, territoriale, économique et culturelle. Le Sraddet doit cultiver ce polycentrisme, accompagner ce maillage et permettre de cultiver des réseaux de petits pôles de proximité en appui aux principales centralités, en accompagnant des offres de logements et de services hiérarchisées dans une logique de tissu continu à maille fine. Dans cette organisation urbaine, il convient d'intervenir de manière corrective afin de traiter la problématique de l'étalement urbain et de la dévitalisation des centres que cela peut générer, en visant le développement maîtrisé des bourgs

Le Sraddet devra appuyer cette dynamique d'apports réciproques de la métropole, des grandes villes, des villes moyennes, des intercommunalités et des espaces périurbains et ruraux au développement de l'Ouest breton en cultivant les solidarités entre territoires. Cette solidarité, garante de la cohésion sociale, passe par l'identification des niveaux de fonctions et services publics à garantir dans les différents territoires en fonction de leur situation au sein de l'armature urbaine.

et petites centralités du territoire. C'est l'objet prioritaire des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme.

Les collectivités de l'Ouest breton ont également engagé des coopérations visant un développement mutuel : c'est l'objet des pays, pôles métropolitains⁴, pôles d'équilibre territorial et rural, mais aussi des ententes qui unissent la métropole de Brest et les communautés d'agglomération de Quimper, Morlaix, Lannion, et du contrat de réciprocité ville-campagne entre la métropole et le pays du Centre Ouest Bretagne. Le Sraddet devra appuyer cette dynamique d'apports réciproques de la métropole, des grandes villes, des villes moyennes, des intercommunalités et des espaces périurbains et ruraux au développement de l'Ouest breton en cultivant les solidarités entre territoires. Cette solidarité, garante de la cohésion sociale, passe par l'identification des niveaux de fonctions et services publics à garantir dans les différents territoires en fonction de leur situation au sein de l'armature urbaine. Une attention particulière sera portée sur le Centre Ouest Bretagne, territoire dont le niveau de services et d'équipements est lié aux offres développées dans les pôles urbains littoraux.

En particulier, la présence et l'accessibilité des services publics et plus largement des services au public contribuent à l'aménagement du territoire. Qu'il s'agisse des services marchands ou non marchands, les conditions d'accès à ces services sont globalement satisfaisantes dans l'Ouest breton : il n'existe pas de zones blanches comme ailleurs en France, bien que certains secteurs plus éloignés des grandes aires urbaines connaissent des tensions importantes quant au maintien des services de proximité (commerces, services de santé, services sociaux, écoles primaires) et à la gestion des mobilités : communes du Centre Ouest Bretagne, du Cap Sizun, du Trégor... Les perspectives démographiques, notamment liées au vieillissement de la population, et les évolutions des modes de délivrance des services allant vers davantage de dématérialisation (e-services), constituent des points de vigilance en termes de qualité et de modalités d'accès des usagers, et en particulier des publics les plus vulnérables. Les nouveaux bassins de vie s'affranchissant des limites administratives, une réflexion interdépartementale s'avère nécessaire. Une observation régionale des dynamiques en matière de services, par le biais de l'observatoire des territoires bretons, permettra de mettre en place une vigilance commune et d'éclairer les décisions des différents partenaires. A ce titre, il conviendra de garantir la mise en œuvre des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

4 - Pôle métropolitain du pays de Brest et futur pôle métropolitain de Cornouaille, dont la création est à l'étude par les EPCI de Cornouaille.

Les transitions, creuset d'innovations

Inscrire la glaz économie dans les territoires

Développer le modèle économique du futur est un enjeu majeur pour les acteurs de l'Ouest breton. L'actuel « modèle économique breton », basé notamment sur un système agricole et agroalimentaire puissant et réparti de manière relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire, est aujourd'hui confronté à de fortes mutations. Il est notamment questionné dans sa dimension « durable ». Les entreprises opérant dans ce secteur sont également amenées à s'interroger sur la valeur ajoutée de leur production, au regard des attentes de plus en plus exigeantes des consommateurs. Le Sraddet devra intégrer ces dimensions dans la mesure où le maintien d'un système productif breton performant et pérenne, adossé à une offre de formation adaptée, conditionne fortement l'équilibre territorial : le Sraddet devra faciliter la déclinaison territoriale des modèles économiques retranscrits à l'échelle régionale par la Glaz économie. Le Sraddet doit également être l'occasion de lancer la réflexion sur les possibilités de requalification des friches industrielles.

La mer est un marqueur emblématique du territoire. Elle doit être valorisée davantage, tant dans ses dimensions économique et sociale qu'environnementale. Le Sraddet gagnera à comporter un volet mer proposant une vision intégrée du développement des activités en lien avec la mer, de la protection et la valorisation du littoral, des dynamiques démographiques des zones littorales... en veillant au caractère particulièrement sensible de l'interface terre-mer tant en termes écologique que de risques naturels. Le Sraddet devra intégrer la nécessité d'identifier et préserver des capacités d'accueil à terre pour les activités économiques nécessitant un accès à la mer. Faisant le lien avec les documents stratégiques de façade, le Sraddet devra concourir à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux marins et aux activités humaines dans les documents de planification (Scot, PLU). Il gagnera à être, en ce sens, un cadre de sécurisation du développement des territoires dans la mise en œuvre de la loi littoral.

Il sera également nécessaire de renforcer la filière des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) en Bretagne, dont l'offre de formation, afin de répondre à la demande de main d'œuvre qualifiée des entreprises. En la matière, de nombreuses initiatives, fruits de coopérations entre territoires, ont déjà démontré qu'il existe un fort potentiel innovant en Bretagne (French Tech Brest+, Photonics Bretagne, Pôle images et réseaux...).

Ménager les territoires

Avec un habitat diffus et un taux de propriétaires de maisons individuelles supérieurs à la moyenne nationale, l'Ouest breton est particulièrement concerné par les enjeux de consommation foncière. La consommation d'espaces agricoles et naturels va de pair avec la dévitalisation des centres-bourgs. Les évolutions sociologiques et démographiques conduisent à repenser les formes d'habitat et incitent à innover en particulier en direction des jeunes et des personnes avançant en âge qui aspirent à vivre à domicile. Le Sraddet devra donner la priorité à la satisfaction des besoins en matière de logement par la mobilisation du parc existant et le renouvellement urbain tout en recherchant la complémentarité entre la production en neuf et le recyclage de l'existant afin de conserver des centralités dynamiques et proposer des réponses différenciées aux besoins du parcours résidentiel. Le Sraddet pourra également soutenir la démarche des acteurs de l'habitat pour accroître la part de logements à bas loyer dans la production neuve et promouvoir un meilleur équilibre de l'offre de logement à loyer très abordable dans les territoires attractifs.

Pour être efficace, le Sraddet gagnera à promouvoir une élaboration des documents d'urbanisme, particulièrement des schémas de cohérence territoriale, à l'échelle des bassins de vie. Il s'agit d'appréhender ensemble le fonctionnement d'un bassin de vie, son armature urbaine, et de penser conjointement les réponses aux besoins de logements, de développement des entreprises, de mobilités, de préservation des ressources naturelles, d'autonomie énergétique... Les aires urbaines pourront former des grandes parties de territoire à l'échelle desquelles des orientations pourront être formulées. En termes de gestion économe du foncier, le Sraddet devra tenir compte des objectifs de développement et des efforts déjà engagés. Le Sraddet gagnera à proposer des éléments d'harmonisation méthodologique en matière de mesure de la consommation d'espace.

Sur le plan économique, une attention particulière sera portée sur les besoins de foncier des entreprises. Dans ce cadre, le Sraddet veillera à assurer une fonction d'équilibre entre les différents territoires bretons.

Le Sraddet devra faciliter la déclinaison territoriale des modèles économiques retranscrits à l'échelle régionale par la Glaz économie.

Le Sraddet devra donner la priorité à la satisfaction des besoins en matière de logement par la mobilisation du parc existant et le renouvellement urbain tout en recherchant la complémentarité entre la production en neuf et le recyclage.

S'inscrire pleinement dans la transition énergétique

Le Sraddet devra s'inscrire dans une dynamique de transition énergétique visant à sécuriser l'approvisionnement énergétique de la pointe bretonne (ex: unité de production d'électricité à cycle combiné gaz de Landivisiau), à maîtriser les consommations énergétiques, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à développer la production d'énergies renouvelables. A l'échelle régionale les énergies renouvelables constituent une véritable opportunité tant environnementale qu'économique. L'Ouest breton est un espace propice au développement de l'énergie éolienne terrestre et des énergies marines renouvelables (éolien fixe, éolien flottant, hydroliennes...). La transition énergétique constitue donc une opportunité pour le développement d'activités, notamment industrielles, que le Sraddet devra intégrer en permettant la réalisation des aménagements nécessaires (ex. : projet de développement portuaire à Brest). Elle représente également une opportunité de développement d'emplois qualifiés dans le BTP et dans les secteurs du numérique, de l'électronique, de l'électrotechnique et de la maintenance. Le Sraddet pourra fixer des objectifs régionaux en termes d'amélioration de la performance énergétique des parcs de logement public et privé, mais aussi des bâtiments d'entreprises.

En prenant en compte le gisement solaire significatif de la Bretagne, l'enjeu de performance des bâtiments pourrait s'appuyer également sur le développement actif de la filière photovoltaïque et solaire thermique, qui pourrait contribuer à l'augmentation de la part de la production électrique et thermique d'origine renouvelable. La baisse des coûts des systèmes, la technologie numérique et l'évolution rapide des systèmes de stockage seront de nature à soutenir localement la recherche et développement, ainsi que l'émergence de nouveaux emplois.

Le contexte agricole rend également possible le développement du bois-énergie et de la méthanisation des déchets agricoles ou des industries agro-alimentaires, comme les unités de valorisation de biogaz récemment inaugurées ou en construction le démontrent. Certaines parties du territoire (îles) pourraient tendre vers l'autonomie énergétique. Enfin, le site nucléaire de production d'électricité de Brennilis, en service jusqu'en 1985, nécessite une attention particulière pour son démantèlement et la réaffectation du site à un autre usage une fois que le démantèlement aura pris fin (après 2030).

Enfin, le Sraddet devra mettre en avant la prévention des déchets de tout type, en termes quantitatifs (réduire les volumes produits) et qualitatifs (réduire la nocivité). En complément, la valorisation des déchets s'inscrit dans une perspective de développement de l'économie circulaire. Il est à cet égard essentiel que les orientations du Sraddet visent à consolider l'équilibre économique des organisations en place, et en particulier qu'il reconnaisse et promeuve les organisations mutualisées à l'échelle des grands bassins de vie, tant pour le tri que pour la valorisation énergétique des déchets.

Vers une mobilité décarbonée

S'agissant des mobilités, le Sraddet devra tout particulièrement faire en sorte que les mobilités internes à la Bretagne restent une priorité en termes de désenclavement. L'objectif de relier Brest et Quimper à 3 h de Paris doit rester une priorité régionale. Cet objectif correspond au « défi 1 » du schéma régional multimodal des déplacements et des transports.

Ce projet, en lien avec l'amélioration de la ligne Brest – Quimper, nécessite qu'une attention particulière soit portée aux projets de pôles multimodaux à l'échelle de la Bretagne, de leur mise en cohérence en particulier dans l'articulation des lignes à grande vitesse et de la desserte régionale. Cette dynamique devra intégrer les gares intermédiaires en y préservant une offre de transport adaptée et en y développant des services nécessaires à l'accueil des usagers.

Le Sraddet devra également tenir compte des impacts prévisibles du numérique sur l'émergence de nouvelles formes de mobilités. Le développement des véhicules autonomes connectés est, par exemple, de nature à modifier en profondeur les dynamiques d'aménagement du territoire. Le Sraddet devra encourager les initiatives en faveur des formes de mobilité décarbonées et alternatives à la voiture individuelle en proposant un cadre régional dans lequel inscrire les initiatives locales pour en assurer la cohérence. Il pourra poursuivre les orientations relatives à l'organisation du covoiturage (mêlant aménagement des infrastructures, élaboration d'outils de mise en relation des covoitureurs et sensibilisation/communication), au développement des modes actifs (vélo, marche à pied), et au déploiement régional des bornes de recharges de véhicules électriques. Le développement de l'usage des vélos, du co-voiturage... constitue en effet une réponse adaptée aux besoins de déplacements intra-communaux de quelques kilomètres et aux déplacements intercommunaux de plusieurs dizaines de kilomètres.

Si la mobilité quotidienne et le transport de voyageurs contribuent pour une large part aux consommations d'énergie fossile et aux émissions de gaz à effet de serre, l'Ouest breton, par les échanges suscités par son activité agri-agroalimentaire est un territoire de fret intense. En s'appuyant sur le potentiel méthanogène de ce territoire, le Sraddet pourra infléchir le report vers les motorisations GNV pour les flottes captives des entreprises et des transporteurs en soutenant le maillage territorial en stations GNV.

L'Ouest breton est un espace propice au développement de l'énergie éolienne terrestre et des énergies marines renouvelables (éolien fixe, éolien flottant, hydroliennes...). La transition énergétique constitue donc une opportunité pour le développement d'activités, notamment industrielles, que le Sraddet devra intégrer en permettant la réalisation des aménagements nécessaires. Elle représente également une opportunité de développement d'emplois qualifiés dans le BTP et dans les secteurs du numérique, de l'électronique, de l'électrotechnique et de la maintenance.

Le contexte agricole rend également possible le développement du bois-énergie et de la méthanisation des déchets agricoles ou des industries agro-alimentaires.

Le Sraddet devra encourager les initiatives en faveur des formes de mobilité décarbonées et alternatives à la voiture individuelle en proposant un cadre régional dans lequel inscrire les initiatives locales pour en assurer la cohérence.

Le Sraddet devra contribuer à enrayer la perte de biodiversité à l'échelle bretonne et au maintien des paysages bretons, garants de la qualité de vie.

La préservation de la ressource et de la qualité de l'eau doit demeurer un sujet de mobilisation forte en s'appuyant sur les espaces de gouvernance partenariale que constituent les commissions locales de l'eau dans les différents bassins versants.

Le Sraddet pourrait énoncer les principes directeurs d'un projet de territoire qui permettraient d'anticiper et de gérer, au niveau local, le risque d'inondation et les évolutions du trait de côte.

Le bon état de nos ressources naturelles, facteur d'attractivité

Il importe, par les orientations précitées, que le Sraddet contribue à l'amélioration de la qualité de l'air en ce qu'elle est une composante importante de la qualité du cadre de vie et donc de l'attractivité du territoire.

Le Sraddet devra contribuer à enrayer la perte de biodiversité à l'échelle bretonne et au maintien des paysages bretons, garants de la qualité de vie. Il devra apporter une attention particulière aux habitats structurants et fragiles du territoire comme les milieux humides (10% du Finistère) ou le bocage, éléments essentiels d'une trame écologique verte et bleue. Le Sraddet devra veiller, à l'instar du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), à la cohérence entre les différentes échelles territoriales et donner toute sa place aux écosystèmes dans l'aménagement et le développement du territoire.

La préservation de la ressource et de la qualité de l'eau doit demeurer un sujet de mobilisation forte en s'appuyant sur les espaces de gouvernance partenariale que constituent les commissions locales de l'eau dans les différents bassins versants. Les enjeux liés aux objectifs européens de bon état des cours d'eau sont essentiels à la vitalité du territoire. La préservation d'une ressource de qualité, en quantité suffisante, tout en maintenant l'ensemble des fonctions et services rendus par l'eau et les milieux aquatiques, constituera le défi principal à relever. L'enjeu de la sécurisation de l'alimentation en eau potable reste particulièrement important pour le Finistère avec plus de 200 000 finistériens qui ne sont pas sécurisés et dans un contexte où deux-tiers de la production d'eau potable provient des eaux de surface particulièrement sensibles aux pollutions. La question de la bonne adéquation entre les ressources en eau disponibles et les besoins pour l'ensemble des usages est réelle pour l'Ouest breton, comme on peut l'observer régulièrement en situation de sécheresse, cette année 2017 par exemple. L'amélioration des dispositifs d'assainissement est également une composante importante pour préserver les milieux aquatiques et les usages qui y sont liés. Enfin, le Sraddet pourrait promouvoir un modèle de développement de la Bretagne qui préserve la qualité des habitats (hydromorphologie, continuité écologique, etc.), et des espèces inféodées aux milieux aquatiques, en particulier pour préserver les espèces patrimoniales (ex. : saumon, anguille, etc.).

Le risque inondation est le premier risque majeur du territoire, qui doit également faire face à un risque de submersion marine et à un recul du trait de côte significatif au cours de ce siècle. Le Sraddet pourrait énoncer les principes directeurs d'un projet de territoire qui permettraient d'anticiper et de gérer, au niveau local, le risque d'inondation et les évolutions du trait de côte, portant notamment des mesures d'amélioration des connaissances, de préservation et de restauration des espaces naturels ainsi que de prévention et d'information des populations. Face à la pénurie de sédiments marins, facteur de fragilisation des cordons dunaires qui protègent nos côtes, il pourrait proposer les modalités d'un partage équilibré et durable de la ressource sédimentaire, à des échelles appropriées à définir. Le Sraddet pourrait également envisager à longue échéance, les modalités d'un recul stratégique et, dans certains cas, la protection de zones urbanisées face à la montée du niveau de la mer, en intégrant dans la réflexion les investissements à réaliser.

L'articulation entre le Sraddet et la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » par les intercommunalités devra être particulièrement soignée pour permettre la cohérence territoriale à l'échelle des bassins versants.

Cette contribution traduit la volonté des collectivités de l'Ouest breton d'engager le dialogue avec le Conseil régional de Bretagne pour l'élaboration du Sraddet, en visant à renforcer le potentiel de développement de l'Ouest breton pour un développement régional équilibré. Parmi les leviers mobilisables, un traitement différencié des territoires dans les politiques régionales pourrait être mis en place.

Contribution des collectivités de l'Ouest breton au Sraddet
Coordination technique :



en lien avec

